

Règles et mentions légales

1. Durée du concours

Le concours « **La Chanson Sunwing** » est organisé par RNC MEDIA INC. en partenariat avec Sunwing. Il se déroule sur les ondes de **WOW 97.1 du 26 novembre au 14 décembre 2018— dix-neuf (19) jours.**

2. Admissibilité

Le concours est ouvert à tous les résidents du Québec et de l'Ontario ayant atteint l'âge de 18 ans dans sa province de résidence, en date de sa participation au concours. Sont exclus les employés, les agents et des représentants de RNC MEDIA INC., les partenaires et les fournisseurs de prix et de services ou tout autre intervenant directement lié à la tenue de ce concours ainsi que les personnes avec qui ils sont domiciliés et leur famille immédiate. Aux fins des présentes, « famille immédiate » s'entend des pères, mères, frères, sœurs, enfants, conjoint légal ou de fait et toutes autres personnes avec lesquelles ces employés, agents et représentants sont domiciliés.

3. Comment participer

3.1 Aucun achat requis

Dès le 26 novembre, du lundi au vendredi, dès que vous entendez l'une des chansons spécialement identifiées, textez « Sunwing » au 819-503-97-11. Chaque jour, parmi tous les messages textes reçus, WOW 97.1 sélectionnera une personne qui deviendra finaliste. Nous ferons un (1) finaliste par jour, qui sera nommé le lendemain dans l'émission « Fred & Gen » le matin entre 5 h 30 à 8 h 30. Pour devenir finaliste, la personne devra obligatoirement répondre aux animateurs.

Possibilité d'un (1) finaliste par jour : 14 finalistes maximum pour la durée totale du concours.

3.2 Limite de participation

Les participants doivent respecter les limites suivantes, à défaut de quoi les organisateurs du concours se réservent le droit d'annuler une ou plusieurs de leurs participations :

3.2.1 Une (1) même personne pourra être finaliste qu'une seule fois

Règlements du concours

« La Chanson Sunwing »

4. Description du prix

GRAND PRIX : des vacances de sept (7) nuitées pour deux (2) au **Vista Sol Punta Canca**, en République Dominicaine, une gracieuseté de Vacances Sunwing.

4.1 Limitation, règles et règlements du prix

Le gagnant doit accepter ce prix selon les limitations, règles et règlements soumis par Vacances Sunwing à défaut de quoi le prix sera annulé (voir l'annexe ci-joint).

4.1.1 Le voyage est valide entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2019.

4.1.2 Le voyage est sous réserve de disponibilité et la demande doit être faite au moins quatre (4) semaines avant la date de départ demandée.

5. Désignation des gagnants

Parmi tous les finalistes (possibilité de 14), un tirage au sort sera fait sur les ondes de WOW 97.1, le 14 décembre 2018 entre 5 h 30 et 8 h 30 dans l'émission « Fred & Gen » le matin. Pour gagner le voyage, la personne devra obligatoirement répondre à l'appel des animateurs le 14 décembre 2018.

6. Conditions générales

Les règlements du concours sont disponibles sur demande à la réception de RNC MEDIA INC. au 171-A, rue Jean-Proulx, Gatineau (Québec).

6.1 Vérification. Les bulletins de participation sont sujets à vérification par les organisateurs du concours. Tout bulletin de participation qui est, selon le cas, incomplet, incompréhensible, inaudible, frauduleux, mutilé, transmis en retard ou autrement non conforme sera automatiquement rejeté et ne donnera pas droit à une inscription ou à un prix.

6.2 Disqualification. Les organisateurs du concours se réservent le droit de disqualifier toute personne ou d'annuler une ou plusieurs participations de toute personne participant à ce concours ou tentant d'y participer par un moyen contraire à ce règlement ou de nature à être inéquitable envers les autres participants (ex. utilisation de bulletins de participation obtenus de source non autorisée, participation excédant la limite permise, piratage informatique, etc.). Cette personne pourrait être référée aux autorités judiciaires compétentes.

6.3 Non-conformité/admissibilité. Tout participant qui serait sélectionné au hasard dans le cadre de ce concours et qui ne respecterait pas les présentes conditions d'admissibilité sera automatiquement disqualifié et une autre sélection au hasard aura lieu pour sélectionner un participant. Tout participant sélectionné qui ne respecterait pas les présentes conditions d'admissibilité devra en informer les organisateurs du concours dès qu'il sera contacté.

Règlements du concours

« La Chanson Sunwing »

- 6.4 Acceptation du prix.** Tout prix devra être accepté tel qu'il est décrit au présent règlement et ne pourra être transféré à une autre personne, substituée à un autre prix ou être échangé en partie ou en totalité contre de l'argent, sous réserve de ce qui est prévu au paragraphe ci-dessous.
- 6.5 Substitution de prix.** Dans l'éventualité où il était impossible, difficile et/ou plus onéreux pour RNC MEDIA INC., ainsi que tout autre partenaire, sociétés et agences affiliées d'attribuer un prix (ou une portion de prix) tel qu'il est décrit au présent règlement, ils se réservent le droit d'attribuer un prix (ou une portion de prix) de même nature et de valeur équivalente.
- 6.6 Refus d'accepter un prix.** Le refus d'une personne sélectionnée au hasard d'accepter un prix selon les modalités du présent règlement libère les organisateurs du concours de toute obligation reliée à ce prix envers cette personne.
- 6.7 Limite de responsabilité – utilisation du prix.** Toute personne sélectionnée dégage les organisateurs du concours, leurs sociétés affiliées et divisions respectives et toute autre personne morale de leur groupe corporatif respectif, leurs agences de publicité et de promotion, leurs actionnaires, administrateurs, dirigeants, employés, agents et représentants (ci-après désignés les « Bénéficiaires ») de toute responsabilité relativement à tout dommage qu'elle pourrait subir en raison de l'acceptation ou de l'utilisation de son prix. Afin d'être déclarée gagnante et préalablement à l'obtention de son prix, toute personne sélectionnée s'engage à signer un Formulaire de déclaration à cet effet, si requis.
- 6.8 Garantie.** Toute personne sélectionnée pour un prix reconnaît que la seule garantie applicable à son prix est la garantie normale du fabricant. Une déclaration à cet effet sera incluse au Formulaire de déclaration.
- 6.9 Responsabilité du fournisseur de prix.** Toute personne sélectionnée pour un prix reconnaît qu'à compter de la réception d'une lettre confirmant son prix, l'exécution des services reliés à ce prix devient l'entière et exclusive responsabilité du partenaire majeur. Une déclaration à cet effet sera incluse au Formulaire de déclaration.
- 6.10 Responsabilité – fonctionnement du concours.** Les Bénéficiaires se dégagent de toute responsabilité relativement au mauvais fonctionnement de toute composante informatique, de tout logiciel ou de toute ligne de communication, relativement à toute transmission défectueuse, incomplète, incompréhensible ou effacée par tout ordinateur ou tout réseau et qui peut limiter la possibilité ou empêcher toute personne de participer au concours. Les Bénéficiaires se dégagent aussi de toute responsabilité pour tout dommage ou toute perte pouvant être causée, directement ou indirectement, en tout ou en partie, par le téléchargement de toute page Internet, de tout logiciel ou de tout formulaire et par la transmission de toute information visant la participation au concours. Les organisateurs de ce concours ne pourront être tenus responsables de tout événement qui pourrait survenir de quelque nature que ce soit.

Règlements du concours

« La Chanson Sunwing »

- 6.11 Modification.** RNC MEDIA INC. se réserve le droit, à son entière discrétion, d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre le présent concours en tout ou en partie dans l'éventualité où il se manifesterait un événement, une erreur ou toute intervention humaine pouvant corrompre ou affecter l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement du concours comme prévu dans le présent règlement, et ce, sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, si requise.
- 6.12 Fin prématurée du concours.** Dans l'éventualité où le système informatique n'était pas en mesure d'enregistrer toutes les inscriptions au cours pendant la durée du concours, et ce, pour quelque raison que ce soit, ou si la participation au concours devait prendre fin en totalité ou en partie avant la date de fin prévue au présent règlement, les organisateurs du concours procéderont à la sélection au hasard parmi les inscriptions dûment enregistrées pendant la durée du concours ou, le cas échéant, jusqu'à la date de l'événement ayant mis fin à la participation au concours.
- 6.13 Limite de prix.** Dans tous les cas, les Bénéficiaires, les fournisseurs de produits ou des services liés à ce concours ne pourront être tenus d'attribuer plus de prix que ceux indiqués dans le présent règlement ou d'attribuer des prix autrement que conformément au présent règlement.
- 6.14 Limite de responsabilité – participation.** RNC MEDIA INC. pourrait demander aux personnes gagnantes de signer un document témoignant de leur admissibilité et dégageant les partenaires de toute responsabilité quant à un dommage ou une perte découlant de la participation à ce concours, de l'attribution et de l'utilisation de ce prix.
- 6.15 Autorisation.** En participant à ce concours, toute personne gagnante autorise les organisateurs du concours, RNC MEDIA INC. et ses représentants à utiliser, si requis, ses noms, photographie, image, déclaration relative au prix, lieu de résidence et/ou voix sans aucune forme de rémunération, et ce, à leur discrétion et sans limites quant à la période d'utilisation, dans tout média et à l'échelle mondiale, à des fins publicitaires ou à toute autre fin jugée pertinente.
- 6.16 Communication avec les participants.** Aucune communication ou correspondance ne sera échangée avec les participants dans le cadre de ce concours sauf avec les personnes sélectionnées pour un prix. Tout le courrier reçu devient la propriété de RNC MEDIA INC.
- 6.17 Renseignements personnels.** Les renseignements personnels recueillis sur les participants dans le cadre de ce concours seront utilisés seulement par les organisateurs du concours, RNC MEDIA INC. et ses représentants pour l'administration de ce concours. Aucune communication, commerciale ou autre, non liée à ce concours sera envoyée à un participant, à moins que ce participant ne l'autorise expressément.

Règlements du concours

« La Chanson Sunwing »

- 6.18 Décision des organisateurs du concours.** Toute décision des organisateurs du concours ou de leurs représentants relatifs au présent concours est finale et sans appel, sous réserve de toute décision de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec concernant toute question relevant de sa compétence.
- 6.19 Différends.** RNC MEDIA INC. a acquitté tous les droits en vertu de la Loi québécoise relative aux concours de publicité. Pour les personnes résidant au Québec, un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.
- 6.20 Recours.** La personne gagnante renonce à tout recours ou toute poursuite contre RNC MEDIA INC. ainsi que tout autre partenaire de la station qui participe à ce concours. À cet effet, RNC MEDIA INC. et les autres partenaires demeurent, en tout temps, des entrepreneurs indépendants et des entités entièrement distinctes sans association collective entre-elle. Ce concours ne peut être interprété d'une façon qui modifie cette relation.
- 6.21 Identification du participant.** Aux fins du présent règlement, le participant est la personne dont le nom apparaît au bulletin de participation. C'est à cette personne que le prix sera remis si elle est sélectionnée et déclarée gagnante.
- 6.22 Paragraphe inexécutable.** Si un paragraphe de ce règlement est déclaré ou jugé illégal, inexécutable ou nul par une cour compétente, alors ce paragraphe sera considéré comme nul, mais tous les autres paragraphes qui ne sont pas touchés seront appliqués dans les limites permises par la loi.
- 6.23 Juridiction.** Ce concours est sujet à toutes les lois et réglementations municipales, provinciales et fédérales applicables.



Félicitations au gagnant!

Vous avez gagné des vacances de sept (7) nuitées pour deux (2) au **Vista Sol Punta Cana**, en République Dominicaine, une gracieuseté de Vacances Sunwing.

Nom du gagnant :

Modalités et conditions

Votre prix offert par Sunwing.ca inclut :

- Tarif aérien aller-retour, en classe économique, pour deux (2) personnes (l'une d'entre elles doit être le gagnant) de n'importe quel aéroport canadien offrant des vols vers Punta Cana à bord de Sunwing Airlines.
- 7 (sept) nuitées en chambre standard au Vista Sol Punta Cana en occupation double;
- Formule repas tout compris durant le séjour au Vista Sol Punta Cana;
- Transferts terrestres entre l'aéroport et l'hôtel à destination;
- Les taxes et les frais d'administration de l'hôtel
- Les taxes aéroportuaires (y compris, mais sans s'y limiter, les taxes de départ, les taxes sur la sécurité aérienne et les taxes fédérales, provinciales, d'état et/ou locales applicables)

Ce qui n'est pas inclus dans votre prix de Vacances Sunwing :

- Tout transport terrestre n'ayant pas été expressément indiqué ci-dessus (y compris, mais sans s'y limiter, le transport entre l'aéroport et votre logement ou celui de votre compagnon de voyage)
- Les frais d'amélioration aéroportuaire
- L'assurance (y compris, mais sans s'y limiter, l'assurance voyage, médicale et annulation)
- Les vols de correspondance (dont ceux vers la ville de départ)
- Les excursions, les visites touristiques et toute autre activité à destination
- Les frais et les suppléments relatifs au voyage
- Les frais pour excédent de bagages
- Les coûts associés à l'obtention des documents de voyage (y compris, mais sans s'y limiter, les passeports et les visas)
- Les coûts associés à l'obtention des vaccins nécessaires
- Les articles personnels
- La taxe de départ locale



Limitation, règles et règlements

- Vous devez accepter ce prix tel quel sinon il sera annulé
- Le voyage est valide entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2019 (la « Période de voyage »).
- Le voyage est sous réserve de disponibilité et la demande doit être faite au moins quatre (4) semaines avant la date de départ demandée
- Des dates d'embargo s'appliquent, y compris, mais sans s'y limiter : du 01 au 15 janv. 2019, du 18 au 22 févr., du 11 au 15 mars, du 14 au 22 avr., du 1^{er} au 31 août et du 22 au 25 nov. 2019 et du 17 au 31 décembre, sous réserve de disponibilité.
- Si vous ne pouvez pas voyager pendant la Période de voyage, vous perdrez le prix et celui-ci sera remis à une autre personne à la seule discrétion de Sunwing
- Une fois que les réservations sont faites, elles ne peuvent pas être modifiées
- Toutes les réservations sont assujetties aux modalités et conditions inscrites dans la brochure de Sunwing ou sur le site Internet de Sunwing www.sunwing.ca
- Votre ou vos compagnon(s) de voyage et vous devez détenir un passeport valide et d'autres documents de voyage nécessaires lors de la sélection. Ces documents doivent être valides avant le voyage et pour la durée du voyage. Si le gagnant n'obtient pas les documents nécessaires de voyage, il perdra le prix
- Tout bon de voyage ou certificat volé ou perdu ne sera pas remplacé.
- Tous les billets de compagnies aériennes sont assujettis aux variations de vols, aux arrêts de travail et aux modifications d'horaires et d'itinéraires
- Sunwing se réserve le droit de structurer les itinéraires de vol et de choisir les hôtels à sa seule discrétion. Aucun remboursement et aucune compensation ne seront accordés si le vol est annulé ou retardé, sauf à la seule discrétion de Sunwing
- Si le prix, ou toute portion de celui-ci n'est pas utilisé, il ne peut être reporté et sera annulé
- Les éléments du prix (y compris, mais sans s'y limiter, le vol et l'hébergement) ne peuvent pas être échangés contre des miles pour grands voyageurs ou pour tout autre programme de fidélité
- Vous et votre compagnon de voyage devez respecter toutes les lois applicables, y compris, mais sans s'y limiter, les lois locales à destination
- Le prix et toute portion de celui-ci est non échangeable, non transférable, non remboursable, n'a aucune valeur en argent et doit être accepté tel quel, sans substitution, à moins que Vacances Sunwing, à sa seule discrétion, en décide autrement
- Sunwing se réserve le droit, à sa seule discrétion, de substituer ou de modifier le prix, ou toute portion de celui-ci, pour un autre prix d'une valeur égale ou plus importante, et ce, pour toute raison

Pour réserver les vacances du prix offert par Vacances Sunwing, veuillez communiquer avec Anne-Marie Provencher au département de marketing aprovencher@sunwing.ca ou au 514-871-1319 ext. 7315. Veuillez noter que nous aurons besoin d'une copie d'une carte d'identité avec photo valide pour faire votre réservation. Veuillez permettre un délai de 5 jours ouvrables pour recevoir une réponse à votre demande.

Vos documents de voyage et votre information de vol seront disponibles en ligne au www.sunwing.ca 14 jours avant votre départ.

Cordialement,
L'ÉQUIPE DE VACANCES SUNWING